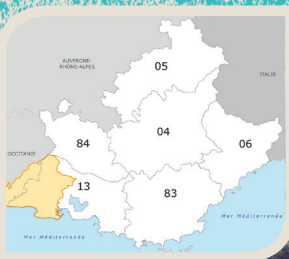


Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) sur le territoire du Grand Delta du Rhône

CONTEXTE

Le territoire du Grand Delta du Rhône est découpé en quatre entités distinctes (rive droite, rive gauche, Camargue insulaire et couloir endigué du Rhône). Ce territoire d'environ 1500 km² est protégé par un système d'endiguement fluvial de 250 km et un système d'endiguement maritime de 50 km.

Les principaux acteurs historiques sont le Symadrem pour la gestion des digues du Rhône et de la mer, le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de la Camargue gardoise pour la gestion des milieux naturels et des milieux aquatiques, respectivement en Camargue insulaire et Camargue gardoise. Deux Syndicats intercommunaux en rive gauche sont également présents. Le territoire s'est également structuré autour des nombreuses ASA (irrigation) et ASCO (assainissement agricole).



Travaux 2015 au sud d'Arles > conservation de la ripisylve, restauration de zones humides : allier la sûreté des ouvrages et l'environnement, tel est l'objectif du démontage des digues trop proches du fleuve (à droite) et leur reconstruction (à gauche) en recul du fleuve.

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHÉ

L'étude SOCLE comporte quatre phases. Une première phase de diagnostic du territoire, dont l'objet a été d'auditer l'ensemble des acteurs du grand cycle de l'eau (environ 120), qualifier juridiquement les missions et les ouvrages GEMAPI de manière à établir un état des lieux précis. La deuxième phase (en cours) a pour objet d'étudier 3 scénarii de gouvernance suffisamment tranchés pour permettre aux EPCI-FP d'envisager toutes les options et prendre les décisions qui s'imposent ; le scénario retenu sera sûrement un scénario hybride construit à partir des 3 scénarii. La troisième phase est consacrée à la déclinaison opérationnelle et détaillée du scénario retenu et la quatrième phase à l'écriture des actes administratifs nécessaires (délibérations, conventions...).

L'étude SOCLE menée sur le territoire a volontairement écarté le petit cycle de l'eau et la gestion des eaux souterraines pour se concentrer sur l'enjeu que représentent les eaux de surface, quelle qu'en soit leur origine.

FINANCEMENT DE LA GEMAPI

Certains EPCI FP ont voté la taxe GEMAPI, d'autres non. Les positionnements des régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et des départements (Gard et Bouches-du-Rhône) très présentes historiquement sur les sujets GEMAPI, sont en pleine évolution.



ZOOM SUR...

Les inondations du Rhône et, dans une moindre mesure, de la mer : deux principaux enjeux du territoire

Si le rôle du SYMADREM vis-à-vis des crues du Rhône est bien établi sur l'ensemble du Delta (gestionnaire unique des systèmes d'endiguement à l'horizon 2020), il n'en était pas de même sur la mer. Les orientations en cours tendent à affirmer le Symadrem comme futur Gémapien pour la gestion intégrée du trait de côté à l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire.

Le rôle des ASA, qui ont structuré le territoire protégé par les digues, est préservé. L'étude a permis de clarifier les limites entre l'assainissement agricole (hors-Gemapi) et le ressuyage (Gemapi). Pour ce dernier point, l'étude n'a pas encore conclu sur la concentration de l'exercice de cette mission au niveau d'un gestionnaire ou de plusieurs gestionnaires. La gestion des zones humides très présentes en Camargue a dû être appréciée sur le plan juridique. Elle demeurera l'obligation des propriétaires. La plupart d'entre elles n'ont donc pas été qualifiées de Gemapi.

STRUCTURE PORTEUSE DE LA DÉMARCHE :

Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement
des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM)

LISTE DES EPCI CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- ▶ Métropole Aix Marseille Provence
- ▶ Communauté d'agglomération Nîmes Métropole
- ▶ Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- ▶ Communauté d'agglomération Terre de Provence
- ▶ Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
- ▶ Communauté de communes Petite Camargue
- ▶ Communauté de communes Terre de Camargue

LISTE DES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- ▶ SYMADREM
- ▶ Parc naturel régional de Camargue
- ▶ Syndicat mixte de la Camargue gardoise
- ▶ Syndicat intercommunal de la Vallée des Baux et du Vigueirat
- ▶ Syndicat intercommunal hydraulique Tarascon Barbentane

QUI FAIT QUOI ?

Trois scénarii très tranchés sont en cours d'élaboration. Le **scénario 1** envisage un transfert des missions des EPCI auprès de six structures (dont deux à créer pour respectivement l'animation du grand cycle de l'eau et la SLGRI et la gestion intégrée du trait de côté). Le **scénario 2** envisage ce même transfert mais auprès de 4 structures (l'animation et le trait de côté étant transférés au Symadrem) et le **scénario 3** envisage un transfert de toutes les missions GEMAPI au Symadrem qui re-délèguerait certaines de ces missions auprès du Parc naturel régional de Camargue et du Syndicat de la Camargue Gardoise.



Digue résistante à la surverse entre Beaucaire
et Fourques (en cours de construction)

CONTACT

Thibaut MALLET
SYMADREM
04 90 49 49 67
thibaut.mallet@symadrem.fr

EN SAVOIR +

• ARPE PACA :

Claire POULIN / 04 42 90 90 58 / c.poulin@arpe-paca.org
Nicolas METSU / 04 42 90 90 53 / n.metsu@arpe-paca.org

Retrouvez d'autres retours d'expériences sur :
arpe-paca.org // rrgma-paca.org

NOVEMBRE 2018